

Éléments requis pour une formation en Musiques actuelles

Vous proposez une ou plusieurs offres de formation en musiques actuelles, destinée(s) aux auteurs.trices et compositeurs.trices de musique, et souhaitez bénéficier du programme d'aide à la formation mis en place par la Sacem.

Afin de vous guider dans la mise en place de cette/ces formation(s) et dans le renseignement de la grille de recueil permettant à la Sacem d'apprécier le contenu de votre/vos offre(s), voici les éléments requis par la Sacem pour pouvoir accorder son soutien dans le cadre du programme d'aide.

Programme de la formation

Les thèmes à aborder sont parmi les suivants :

- ✓ Le renforcement de l'écriture, la composition, les arrangements musicaux et les orchestrations par des techniques d'écriture spécifiques ou via des outils musicaux additionnels
- ✓ L'élargissement des compétences à d'autres répertoires musicaux
- ✓ L'écriture créative avec mise en situation et/ou sous contrainte avec coaching
- ✓ La relation entre les créateurs (compositeur, parolier et interprète) et les équipes de création (producteur, éditeur)
- ✓ Les aspects juridiques, sociaux et fiscaux : droit d'auteur, savoir lire un contrat de production, d'édition, connaître ses droits, ses obligations sociales, choisir son statut fiscal

NB : Ce programme d'aide ne concerne pas l'enseignement musical académique en école de musique, les ateliers créatifs de loisirs, les résidences artistiques (sans modules de formation) et les formations web ou 100% distanciel.

